

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Stockage extérieur bois MAUFFREY sur la commune principale de l'AIOT Parc d'activités CAP VOSGES DAMBLAIN 88320 DAMBLAIN.

La référence de votre dossier est A-3-LJQIG3Y2I et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/10/2023 à 08h48 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **38036831600010**

Raison sociale **MAUFFREY SAS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

ROUTE SAINT-NABORD

88200 ST NABORD

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Responsable QSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Stockage extérieur bois MAUFFREY**

Description des activités :

La société MAUFFREY, spécialiste européen du transport et de la logistique, a pour projet l'implantation temporaire d'une aire de stockage de matières et déchets de bois à l'air libre sur une parcelle d'une ancienne base aérienne militaire située dans le parc CAP VOSGES DAMBLAIN à Damblain dans le département des Vosges (88), et en partie sur le département de la Haute Marne (52). Les marchandises entreposées temporairement sur le site seront destinées à

alimenter en combustible la nouvelle centrale de cogénération biomasse de Golbey (88) afin de produire chaque année jusqu'à 200 GWh d'électricité propre qui seront injectés dans le réseau. Elle produira également jusqu'à 700 GWh de chaleur et de la vapeur. D'une manière générale les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site seront : • La réception des matières et déchets de bois avec un approvisionnement par poids lourds, • Le stockage temporaire des marchandises en masse sur les espaces extérieurs, • L'expédition par poids lourds. L'activité projetée par la société MAUFFREY (Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux) est visée par la rubrique 2714 de la Nomenclature des ICPE.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Parc d'activités CAP VOSGES DAMBLAIN

88320 DAMBLAIN

X : 897643

Y : 6780629

Projection : Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

- **52240 BREUVANNES EN BASSIGNY**

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 100 m3	D	Stockage de matières et déchets de bois recyclés

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les marchandises entreposées temporairement sur le site seront destinées à alimenter en combustible la nouvelle centrale de cogénération biomasse de Golbey (88) afin de produire chaque année jusqu'à 200 GWh d'électricité propre qui seront injectés dans le réseau. Elle produira également jusqu'à 700 GWh de chaleur et de la vapeur.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **2 bâches incendie de 120m3 soit 240m3 au total**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'exploitant disposera de deux bâches souples incendie de 120m3 pour la DECI et des extincteurs adaptés au risque à combattre. En période non ouvrées des rondes fréquentes seront assurées pas une société de gardiennage. L'accès au site par les voies carrossables sera fermé par des barrières.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)